



COMMUNE DE *RAPALE*

Document Information Communal sur les **RI**sques **M**ajeurs

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou technologique dont les effets peuvent mettre en jeu la vie d'un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

Le risque majeur est caractérisé par :

- Une faible fréquence (on finit par oublier).
- Une forte gravité (nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes).

L'existence d'un risque majeur est liée :

- À la présence d'un événement (aléa), qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou technologique.
- À l'existence d'enjeux, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens.
- À l'impact sur ces personnes et ces biens provoqué par l'aléa : la vulnérabilité.

Les consignes à suivre...



ALERTE EN CAS DE RISQUES MAJEURS

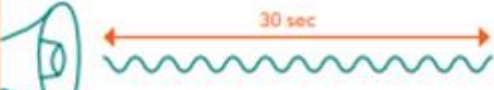
VOUS ENTENDEZ LA SIRÈNE

Un son montant et descendant 3 fois, 1 minute et 41 secondes séparées par un court silence



VOUS ENTENDEZ LA FIN D'ALERTE

Un son continu de 30 secondes



METTEZ-VOUS À L'ABRI DU DANGER



N'allez pas chercher les enfants à l'école, qui dispose d'une organisation pour les protéger



Ne téléphonez pas afin de libérer les lignes pour les services de secours



Mettez-vous à l'écoute de la radio et attendez les consignes des autorités.
Maritima 93.6
France Bleu 103.6

VOTRE VIE DÉPEND DE LA RAPIDITÉ D'APPLICATION DE CES CONSIGNES

 FEU DE FORÊT Fermez volets, portes et fenêtres, calfeutrez avec des linges mouillés    MOUVEMENT DE TERRAIN Éloignez-vous de la zone dangereuse    INONDATION Montez à pied dans les étages    SÉISME Abritez-vous sous un meuble solide  	 RISQUE INDUSTRIEL Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche    TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES Éloignez-vous de la zone dangereuse    RISQUE NUCLÉAIRE Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche    RUPTURE DE BARRAGE Gagnez immédiatement les hauteurs  
--	--

SEISMES



Un séisme ou tremblement de terre correspond à une fracturation des roches en profondeur, le long d'une faille généralement préexistante. Cette rupture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie qui se traduit en surface par des vibrations plus ou moins importantes du sol.

Que faire en cas de séisme ?

AVANT :

- Repérez les points de coupure du gaz, d'eau, de l'électricité.
- Fixer les appareils et les meubles lourds.
- Préparez un plan de regroupement familial.

PENDANT :

- Restez où l'on est : A l'intérieur se mettre près d'un mur porteur ou un mur très solide, une colonne porteuse ou sous des meubles solides.
- S'éloigner des fenêtres.
- A l'extérieur ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer.
- En voiture s'arrêter ne pas descendre avant la fin des secousses.
- Se protéger la tête avec les bras.
- Ne pas allumer de flamme.

APRÈS :

- Sortir des bâtiments et ne pas se mettre sous des fils électriques l sous ce qui peut s'effondrer.
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble.
- Couper l'eau, le gaz, l'électricité.
- Ouvrir les fenêtres, les portes, prévenir les autorités.
- S'éloigner des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuels tsunamis.
- Après la première secousse se méfier des répliques.

Feu de forêt



Les incendies de forêts constituent un risque naturel ou assimilé dont la puissance dépend étroitement des conditions météorologiques.

De nombreux facteurs font de la Corse un milieu favorable aux incendies :

- **Relief accidenté ; Intensité et direction du vent ; Présence de végétation combustible ;**

Ces facteurs font de la Corse la seule région où la totalité des communes est concernée par le risque d'incendie.

Que faire en cas de feu de forêt ?

AVANT :

- Repérer les chemins d'évacuation et les abris.
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels).
- Débroussailler selon des dispositions en vigueur.

PENDANT :

Si l'on est témoin d'un départ de feu :

- Informer les pompiers (18-112) le plus vite et le plus précisément possible.
- Si possible, attaquer le feu.

Votre habitation est exposée au feu :

- Fermer les volets, les portes et les fenêtres afin d'éviter la propagation de l'incendie dans la maison.
- Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (un bâtiment solide et bien protégé est le meilleur des abris).
- Respirer à travers un linge humide.
- ouvrir le portail du terrain pour faciliter l'accès des pompiers.
- Abriter ou isoler les véhicules.
- Arroser le bâtiment tant que le feu n'est pas là, puis rentré les tuyaux d'arrosage.
- Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur, les éloigner du bâtiment si possible.
- N'évacuer les lieux que sur décision des Sapeurs-Pompiers afin de choisir le moment opportun.

APRES :

- Éteindre les feux résiduels.
- Ne pas sortir sans se protéger par une tenue adaptée.
- Inspecter la maison soigneusement.
- Arroser les parties encore fumantes et la végétation alentour.
- Venir en aide aux voisins.
- Écouter la radio.

Tempête



On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h soit 48 nœuds. Ce qui correspond au degré 10 de l'échelle de Beaufort. Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique entre parenthèses ou dépression. Cette dépression provoque des vents violents, de fortes précipitations et parfois des orages. Les tempêtes peuvent avoir un impact considérable aussi bien pour l'homme que pour ses activités ou pour son environnement (Chute d'arbre, dégâts sur l'habitat).

Que faire en cas de tempête ?

AVANT :

- Dès que l'alerte est émise, rangez tous les objets susceptibles de s'envoler. Annulez-les sorties en mer, en montagne ou en forêt.
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.
- Informez-vous des messages météo par les médias
- Limitez vos déplacements.
- Limitez votre vitesse sur les routes, en particulier si vous conduisez un véhicule ou un attelage sensible aux effets du vent.
- Ne pas se promener en forêt et sur le littoral.
- En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.
- N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Rangez ou fixer des objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- Installez les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

PENDANT :

- Évitez les déplacements : restez chez vous et fermez portes et fenêtres.
- Mettez-vous à l'écoute de la radio locale et suivez les consignes données.
- Soyez vigilants face aux chutes d'arbres ou d'objets divers. N'intervenez pas sur les toitures ne touchez pas les fils électriques tombés au sol.

Radon



Le **radon** est un gaz radioactif naturel, inodore et incolore. Il provient de la désintégration de l'uranium dans les sols, en particulier dans les régions granitiques ou volcaniques.

CONDUITE À TENIR PAR LA POPULATION

En amont :

- Aérer régulièrement son logement (au moins 10 minutes par jour),
- Vérifier la ventilation des pièces (VMC, grilles d'aération),
- Faire mesurer le radon dans les habitations situées en zone à potentiel.

En cas de concentration élevée :

- Augmenter l'aération quotidienne,
- Éviter l'occupation prolongée des pièces les plus exposées (sous-sols, rez-de-chaussée),
- Faire réaliser un diagnostic par un professionnel.

Après mise en évidence du risque :

- Réaliser des travaux correctifs (ventilation, étanchéité),
- Contrôler l'efficacité des mesures par de nouvelles analyses,
- Se tenir informé via les autorités sanitaires.

Rupture de barrage



Une rupture de barrage correspond à la destruction partielle ou totale de l'ouvrage, à la suite :

- **D'un risque naturel** : par exemple un séisme, une crue exceptionnelle ou un glissement de terrain ;
- **D'un problème technique** : par exemple un défaut de fonctionnement des ouvrages permettant l'évacuation des eaux (vannes, déversoirs, chenal), vieillissement des installations ;
- **D'une erreur humaine** ou d'un acte de malveillance.

Selon les caractéristiques de l'ouvrage, la rupture peut s'effectuer de façon :

- **Progressive** mais rapide, par érosion régressive, suite à une submersion de l'ouvrage ou à une fuite à travers celui-ci (phénomène de renard) ;
- **Brutale**, par renversement ou par glissement d'un ou plusieurs plots.

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION cf. : *Plaquette information EDF CORSE*

À l'aval d'une centrale hydroélectrique ou d'un barrage :

- Soyez attentifs,
- Le niveau de l'eau peut monter à tout instant même par beau temps et sans signal d'alarme.

Lorsque vous pratiquez une activité :

- Rappeler qu'il y a toujours un risque dû aux lâchers d'eau qui sont nécessaires à la production d'électricité,

Une rivière calme le grossir en quelques minutes et noyer ilots, rocher et bande de gravier :

- Les lâchers d'eau peuvent survenir à tout instant de la journée, indépendamment des conditions météorologiques.

À proximité des barrages prendre en compte la signalisation mise en place par EDF Corse.

Être vigilant aux abords des cours d'eau,

Respecter les panneaux :

- Prenez connaissance de la signalisation qui vous entoure : les panneaux jaunes et blancs signalent un danger,
- respecter les consignes des panneaux.

Rester à proximité des berges :

- Ne vous éloignez pas des berges qui seront accessibles en cas de montée des eaux,
- Ne vous engagez pas dans des zones sans échappatoire.

Soyez vigilant, gardez le risque à l'esprit :

- restez attentif à vos enfants même en zone de baignade autorisée,
- restez attentif à tout changement du cours d'eau
 - Augmentation du bruit,
 - Arrivée de feuilles,
 - Changement de couleur de l'eau,
 - Montée du niveau.

Les mesures de protection collectives et individuelles

Compte tenu des faibles fréquences et de l'étendue des zones potentiellement menacées en cas de rupture d'ouvrages, il n'existe pas de mesure **spécifique de protection collective à l'aval des barrages**. La nature même du risque conduit à **privilégier l'information, la prévention (campagnes d'auscultation, inspections régulières, etc.) et l'organisation de l'alerte et de l'évacuation**.

Pour rappel, l'alerte est assurée par le dispositif de corne de brume spécifique au risque de rupture de barrage :



À l'écoute de ce signal d'alerte, il est impératif pour la population d'appliquer les consignes de sécurité et de rester attentive aux informations communiquées sur l'évolution de la catastrophe. En cas d'évacuation décidée par les autorités, la population sera avertie par le biais des radios nationales.

SIGNAL D'ALERTE SPÉCIFIQUE AUX OUVRAGES HYDRAULIQUES

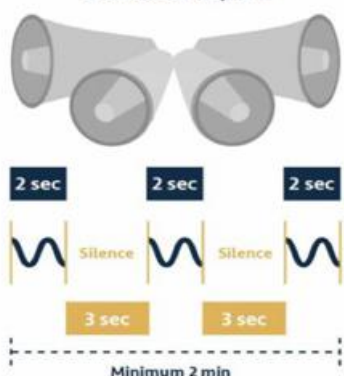


Illustration 102: Signal d'alerte spécifique aux ouvrages hydrauliques

Où se renseigner ?

Écouter le signal d'alerte spécifique aux ouvrages hydrauliques :

CONSIGNES GÉNÉRALES



AVANT

PENDANT

APRÈS

CONSIGNES SPÉCIFIQUES AU RISQUE



Connaître le signal spécifique en cas de rupture de barrage

Connaître les points de regroupement, les moyens et itinéraires d'évacuation

Gagner rapidement les points hauts les plus proches

Ne pas revenir sur ses pas

Couper les alimentations de gaz et d'électricité

Attendre les consignes des autorités avant de regagner son domicile

Prendre des nouvelles de ses voisins

Transport des matières dangereuses



Le risque de transport de matières dangereuse, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières, essentiellement par voie routière pour le département. Le TMD ne concerne pas que les produits hautement toxiques, explosifs ou polluants. Tous les produits dont nous avons régulièrement besoin, comme les carburants, le gaz ou les engrais, peuvent, en cas d'évènement, présenter des risques pour la population ou l'environnement.

Les principaux dangers liés aux TMD sont :

L'explosion qui peut être occasionnée par un choc avec production d'étincelles, l'échauffement d'une cuve de produit volatil ou comprimé, par le mélange de plusieurs produits.

L'incendie qui peut être causé par l'échauffement anormal d'un organe du véhicule, un choc contre un obstacle (avec production d'étincelles), l'inflammation accidentelle d'une fuite, une explosion au voisinage immédiat du véhicule, voire un sabotage. 60% des accidents de TMD concernent des liquides inflammables.

Le nuage toxique qui peut provenir d'une fuite de produit toxique en phase gazeuse ou résulter d'une combustion. En se propageant dans l'air, l'eau et/ou le sol, les matières dangereuses peuvent être toxiques par inhalation, par ingestion directe ou indirecte, par la consommation de produits intoxiqués, par contact. Ces effets peuvent être ressentis jusqu'à plusieurs kilomètres du lieu du sinistre.

Ces différentes manifestations peuvent être associées.

La commune est concernée par la traversée du territoire par la Route Territoriale 10

VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT

- Avant toutes choses assurez-vous que les actions que vous mènerez seront sans danger pour vous-même et pour les autres.
- Protégez les lieux du sinistre d'un suraccident éventuel par une signalisation adaptée.
- Donnez l'alerte en appelant le 18 ou le 112 (pompiers). Dans votre message d'alerte, précisez le lieu exact de l'accident, le moyen de transport impliqué, la présence ou non de victime, de panneaux orange et la nature du sinistre.

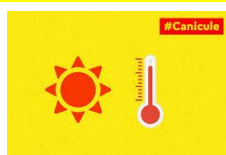
VOUS ÊTES SUR LE LIEU DE L'ACCIDENT

- Quittez la zone de l'accident.
- Rejoignez le bâtiment le plus proche.
- Fermez les portes et les fenêtres.
- Arrêtez les ventilations.
- Ne fumez pas et ne créez aucune flamme ou étincelle. - Éloignez-vous des portes et fenêtres.

DICRIM COMMUNE DE RAPALE

- En cas de picotement ou d'odeur forte, respirez à travers un linge mouillé.
- Ne téléphonez pas (sauf en cas d'urgence) afin de libérer les lignes pour les secours. - Écoutez la radio locale et respectez les consignes de sécurité.
- Attendez la fin de l'alerte pour sortir.
- Une fois le danger écarté, aérez les locaux.

CANICULE



La canicule se définit comme un niveau de très forte chaleur le jour et la nuit pendant au moins 3 jours consécutifs. La définition de la canicule repose sur 2 paramètres : La chaleur et la durée.

Que faire en cas de canicule ?



AVANT :

- Dès que l'alerte est émise, limitez les exercices physiques. Privilégiez les endroits ombragés.
- Rafraîchissez-vous souvent et buvez de l'eau même sans soif

PENDANT :

- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes (10h – 18h).
- Faites des courants d'air aux heures les moins chaudes.
- Prenez des nouvelles de vos voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés.
- En cas de sensation de crampe, de faiblesse ou de fièvre contactez le 15

NEIGE, VERGLAS, GRAND FROID



Un épisode de temps froid se caractérise par la persistance de son intensité et de son étendue géographique. L'épisode grand froid dure au moins 2 jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée. Le grand froid comme la canicule constitue un danger pour la santé de tous.

Les périodes de grand froid et de très grand froid peuvent être également à l'origine d'autres phénomènes météorologiques aux effets dangereux. La neige et le verglas se forment par temps froid et peuvent affecter gravement la vie quotidienne en interrompant la circulation routière, ferroviaire, ou encore aérienne.

AVANT :

- Renseignez-vous sur les conditions de circulation.
- Écoutez la radio locale.
- Soyez prudents et vigilants si vous devez vous déplacer.
- Protégez vos canalisations d'eau contre le gel.
- Attendez aux émanations de gaz toxique des cuisinières, poêle à bois et à charbon.

PENDANT :

- Portez la plus grande attention à l'habillement des personnes dépendantes.
- Évitez de sortir les nourrissons.
- Si vous êtes en présence d'une personne en difficulté (sans-abri) contactez le 115.
- En cas de déplacement signalez votre départ et votre destination à vos proches.
- Respectez les déviations et les consignes de circulation.
- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes.
- Dégagez les trottoirs devant votre propriété ou votre logement.

LES PANDEMIES



Les pandémies se caractérisent par la diffusion rapide et géographiquement très étendue du virus.

	RISQUE PANDEMIE	
	Phase 1	Pas de virus circulant chez l'Humain
	Phase 2	Pas de nouveau virus circulant chez l'Humain mais présence d'un virus animal causant un risque substantiel de maladie humaine
	Phase 3	Infection humaine par un nouveau virus (mais sans transmission interhumaine ou dans des cas isolés liés à des contacts rapprochés)
	Phase 4	Petits groupements de transmission interhumaine limités, mais extension localisée (virus mal adapté aux humains)
	Phase 5	Larges groupements, mais transmission interhumaine toujours localisée (le virus s'adapte à l'Humain)
	Phase 6	Forte transmission interhumaine dans la population (pandémie)

AVANT :

- Se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydro-alcoolique.
- Utilisez un mouchoir en papier à usage unique et le jeter dans une poubelle virgule si possible recouverte d'un couvercle.
- Couvrez-vous le nez et la bouche quand vous éternuez.
- Évitez les contacts avec les personnes malades.

PENDANT :

- Si vous présentez des symptômes appelez votre médecin traitant ou le 15.
- Ne pas se rendre à l'hôpital directement.
- Un signalement rapide permettra d'être pris en charge et soigné rapidement.
- Prenez des nouvelles de vos voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés.

VIGILANCE MÉTÉO

Signification des couleurs sur la carte de vigilance

VERT	PAS DE VIGILANCE PARTICULIERE		
JAUNE	SOYEZ ATTENTIF	Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou à proximité d'un rivage ou d'un cours d'eau (exemple kite surf)	
ORANGE	SOYEZ TRES VIGILANT	Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution et suivez les conseils de sécurité	
ROUGE	UNE VIGILANCE ABSOLUE S'IMPOSE	Des phénomènes d'intensité exceptionnelle très dangereux sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité	

4 couleurs de vigilance pour 4 niveaux de gravité

NUMEROS et LIENS UTILES

Carte de vigilance météorologique sur Internet :

WWW.METEOFRANCE.COM

www.haute-corse.gouv.fr/vigilance-meteo

NUMÉROS D'URGENCE

18 ou 112 Sapeurs-Pompiers

17 gendarmerie nationale

15 Samu

SERVICES COMMUNAUX et INTERCOMMUNAUX

Mairie de RAPALE :

TEL : 04 95 37 66 47

Courriel : mairiederapale@wanadoo.fr

Site : <https://mairiederapale.com/>

Communauté de Communes NEBBIU CONCA D'ORU

TEL : 04 95 36 07 69

Courriel : ccnebbiuconcadoru@orange.fr

Site : <https://www.ccnebbiuconcadoru.com/>

CONTACTS UTILES

Préfecture de la Haute Corse

04 95 34 50 00